

risques et des complications, risques et complications que nombreuses d'entre elles ne désirent pas affronter.

La décision de la Communauté européenne d'adopter le RNIS comme technologie future pour les télécommunications européennes est très importante pour les entreprises qui fournissent des produits et des services de télécommunication et d'informatique. Premièrement, l'adoption de la technologie RNIS signifie qu'il y aura un fort degré d'harmonisation ou de normalisation dans la technologie future des télécommunications européennes²⁰. Ceci implique que les marchés d'équipement seront moins morcelés, plus concurrentiels et en mesure de supporter l'allongement des séries à des coûts unitaires plus faibles que par le passé.

Deuxièmement, en assurant l'utilisation répandue de la technologie numérique qui permet la transmission de la voix, des données et de l'image sur une même ligne, la Communauté ouvre une myriade de niches pour les entreprises qui ont des idées innovatrices sur la façon d'offrir de nouveaux services aux usagers téléphoniques. Par exemple, la technologie RNIS facilite le développement des transactions bancaires, du magasinage et de l'éducation. La technologie RNIS créera ainsi une multitude de nouveaux débouchés pour les petites entreprises qui ne disposent pas de centaines de millions de dollars pour mettre au point, par exemple, un nouveau commutateur. Newbridge Network est une entreprise canadienne qui a déjà commencé à utiliser son savoir-faire pour développer des réseaux pouvant bénéficier de la technologie RNIS²¹. Il existe certainement d'autres entreprises canadiennes qui ont le savoir-faire et la compétence technologique pour occuper les niches qui seront créées par la technologie RNIS.

Pour faire face au défi que constitue Europe 1992, les entreprises canadiennes devront tirer parti de leur savoir-faire

scientifique et de la connaissance qu'elles ont du contexte spécifique à l'Europe. Pour la plupart des entreprises, le succès consistera à identifier et à occuper des niches appropriées. Au niveau du secteur dans son ensemble, on prévoit peu de réorganisation structurelle. Au niveau de l'entreprise, la réorganisation peut s'avérer très importante. Pour trouver sa place, il peut être souhaitable, voire nécessaire dans beaucoup de cas, d'envisager des copartenariats, des consortiums et d'autres moyens de répartir les risques et les responsabilités. Ces moyens devraient être envisagés comme des aides contractuelles pour les entreprises canadiennes désireuses d'occuper des niches sur les marchés étrangers.

Pour de nombreuses petites entreprises de haute technologie, de telles réorganisations peuvent ne pas être accueillies favorablement. Dans certains cas, elles peuvent même être évitées avec succès. Mais dans la plupart des cas, les entreprises désireuses de vendre à l'étranger devront aussi s'impliquer directement à l'étranger. Quand on fait référence à des pays plus éloignés que les États-Unis, il est souvent plus sage d'envisager de se joindre à d'autres entreprises qui connaissent les conditions locales. Le faire avec succès peut se révéler un des plus importants défis affrontés par les PME canadiennes du secteur des télécommunications et de l'informatique.

En résumé, Europe 1992 testera la capacité et la volonté du Canada de rivaliser sur le plan international. Mais contrairement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis où le discours portait plus sur les questions commerciales, Europe 1992 est autant orienté vers l'investissement et les autres formes de présence que vers le commerce, au moins en ce qui concerne les industries de haute technologie. Une Europe qui recherche des investissements,